



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

A R R Ê T É

désignant les représentants du personnel au sein du comité technique paritaire spécial
« cabinet du ministre »

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°2003-89 du 3 février 2003 instituant des comités techniques paritaires au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, modifié par le décret n°2005-385 du 25 avril 2005 et par le décret n° 2006-1171 du 31 septembre 2006 ;

VU l'arrêté du 3 février 2003 portant institution des comités techniques paritaires au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales,

VU les résultats de la consultation générale des personnels du 20 et 21 novembre 2006 ;

VU l'arrêté ministériel du 28 décembre 2006 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner les représentants des personnels et fixant le nombre de siège qui leur a été attribué (paru au bulletin officiel n°2 du 12 janvier 2007) ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} : Les représentants du personnel siégeant au sein du comité technique paritaire spécial « cabinet du ministre » institué par l'arrêté du 3 février 2003 susvisé sont désignés comme suit :

Membres titulaires et membres suppléants du CTPS « cabinet du Ministre »

Pour le SNIGREF (Syndicat national des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts :

Membres titulaires

M. Alain GARCIA
M. Hervé GOUTALIER
M. Jean-Marie BOURGAU
M. Michel CLOCHON

Membres suppléants

M. Marcel DANDALEIX
M. Bernard ROUSSEAU
M. Xavier PIN
M. Pierre CAMPARDON

Pour le SNIGIA (Syndicat national des inspecteurs généraux et inspecteurs de l'agriculture)

Membres titulaires

M. Roger BARRALIS
M. François SIGNOLES

Membres suppléants

M. Didier GARNIER
M. Jean-Laurent CASCARANO

Pour le SNISPV (Syndicat national des inspecteurs en santé publique vétérinaire)

Membre titulaire

M. Pierre BOUTET

Membre suppléant

M. Gérard COUSTEL

Pour le SYGMA FSU (Syndicat général du ministère de l'agriculture – Fédération syndicale unitaire)

Membre titulaire

Mme Eliane AGLIETTI

Membre suppléant

M. Daniel MASSIEUX

Pour la CGT (Confédération Générale du Travail)

Membre titulaire

M. Jean-Pierre ROUBAUD

Membre suppléant

Mme Gilberte LANG

Pour la CFDT (Confédération française démocratique du travail)

Membre titulaire

Mme Liliane PARMENTIER

Membre suppléant

Amaëlle ROMEAS

Article 2 : Le chef de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 mars 2007

Le ministre de l'agriculture et de la pêche
Pour le ministre et par délégation
Le chef de cabinet

Céline DALBERA